Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 35 (1963)

Heft: 2

Artikel: Les problèmes de la circulation à Paris

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125415

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les problèmes de la circulation à Paris

Il est exagéré de parler de paralysie de Paris; le terme n'est vrai qu'à certaines heures et certains jours, dont le nombre reste limité. On circule mieux à Paris que dans les dernières années, bien que le parc automobile parisien atteigne maintenant 1 400 000 véhicules et s'augmente chaque année de 10%. On circule mieux qu'avant-guerre et notamment qu'autour des années 1930.
Parfois, on simplifie trop les solutions car il n'y a pas de solution miracle. La préfecture de police s'efforce de dégager des méthodes empiriques, sans négliger d'ailleurs les méthodes scientifiques modernes. C'est ainsi qu'elle a présenté au Conseil municipal un mémoire tendant à l'application de méthodes électroniques pour dégager les lois de la circulation parisienne, qui, à longue échéance, permettront de définir les mesures nécessaires.
En attendant, la préfecture de police demande:
l'accélération des travaux d'urbanisme: construction de nouveaux ponts, de passages inférieurs, de voies sur berge. Mais il faut bien admettre que l'exécution de ces travaux prendra des années, voire des décennies, et que des mesures doivent être prises en attendant leur réalisation;
un programme de construction de parcages, qui fait l'objet d'un mémoire déposé récemment au Conseil municipal;
la poursuite de l'amélioration des transports publics (RATP), et l'augmentation du nombre des taxis aux heures de pointe;
la mise à l'étude, par le gouvernement, de mesures de nature à favoriser l'étalement de la journée de travail.
Mais, dans l'immédiat, la préfecture de police est contrainte d'édicter de nouvelles réglementations. Elle procède progressivement, estimant impossible de recourir à des méthodes brutales comme à Londres ou à New York, où l'on a instauré d'un seul coup l'interdiction de stationnement dans de vastes quartiers d'affaires: dans la zone des affaires, à Paris, sont imbriquées un grand nombre d'habitations – ce qui n'est pas le cas de Wall Street, par exemple – et des interdictions radicales de stationnement créeraient une situation difficile pour les habitants de ces quartiers.
Les mesures nouvelles qui sont entrées en vigueur le 15 janvier sont les suivantes:
interdiction en tout temps du stationnement dans certaines voies commerçantes, notamment dans les environs des grands boulevards, de l'Opéra vers la République, et dans le quartier des Halles;
stationnement unilatéral dans de grandes voies commerçantes, rive droite et rive gauche;
interdiction totale du stationnement sur les grands axes: boulevard Saint-Michel (en partie), boulevard de Sébastopol, rue du Château, avenue de Versailles (en partie);
stationnement unilatéral sur les avenues de Saint-Ouen (en partie), du Maine, de Châtillon (en partie), des Gobelins (en partie), d'Ivry, de Choisy (en partie), rue Lagrange (en partie), quai Saint-Michel.

Extension de la zone bleue

La zone bleue (stationnement maximum d'une heure trente) sera étendue:
au nord-ouest de l'actuelle zone bleue, rive droite, jusqu'aux boulevards des Batignolles et de Courcelles et l'avenue de Wagram;
à une partie de la rive gauche, délimitée par le boulevard Saint-Germain et les quais de la Seine, jusqu'à la hauteur du boulevard Saint-Michel;
à l'avenue de la Grande-Armée.

Livraisons

Les livraisons dans Paris seront interdites de 18 à 20 h. Des dérogations seront possibles, à titre exceptionnel, et uniquement pour des véhicules de gabarit restreint. En outre sera interdit, dans toute la capitale, le stationnement des véhicules de plus de 3,5 t., sauf pour le déchargement et le chargement.

Inversion de sens uniques

A titre d'expérience, certains sens uniques seront inversés aux heures de pointe, entre 18 et 20 h., notamment quai de Bercy, avenue Franklin-Roosevelt, boulevard de la Tour-Maubourg, avenue de Versailles.
En outre, le virage à gauche sera interdit, sauf aux carrefours, sur les grands axes: nord-sud et ouest-est sur les deux rives.

La Journée du Bâtiment